

RÈGLEMENT ENDURAIID VTT - DRÔME PROVENÇALE

Edition des 13, 14 et 15 mai 2022

1. PRÉSENTATION

L'Enduraid VTT est une épreuve VTT individuelle mixant le Raid VTT et un Randuro sur 3 jours, dont 1 étape en nocturne. Cette preuve vous fera découvrir la région avec des spéciales à profil vallonné et des spéciales descendantes ainsi que des liaisons intégralement à la pédale, en utilisant le même vélo.

2. ORGANISATION

Cette première édition de l'ENDURAIID VTT en DRÔME PROVENÇALE est organisée par le Comité Départemental de Cyclotourisme de la Drôme (CODEP26).

3. PROGRAMME

Vendredi 13 Mai 2022 : Départ de tous les participants à 19h de Taulignan pour un prologue de 26kms et 600m de dénivelé positif. Un parcours semi nocturne, et équipé de votre frontale chaque participant reliera le camp pour la nuit situé à Taulignan. Sur le parcours vous trouverez un ravito complet. Une fois arrivé, un repas vous sera servi avant de pouvoir prendre une douche et dormir.

Samedi 14 Mai 2022 : Départ le matin à 8h00 de Taulignan. Ce parcours endurant d'environ 75km et 2500m de dénivelé positif, chemine entre monotraces interminables, lavandes, et vous offre de très beaux panoramas ainsi que toutes les odeurs de la Provence. Vous pourrez vous restaurer sur les parcours (plusieurs ravitaillements prévus) et à l'arrivée. Au cours du parcours, vous rencontrerez 4 à 5 spéciales qui seront matérialisées au début et à la fin avec un segment Strava. Ces spéciales vous permettront de vous faire plaisir en descente à votre guise. A votre arrivée, les douches seront à votre disposition. Un repas sera pris en commun, suivi d'une soirée sympathique, conviviale et musicale.

Dimanche 15 Mai 2022 : Après un copieux petit déjeuner, départ pour cette dernière journée à 7h30. Cette nouvelle étape d'environ 55km et 1500m de dénivelé positif propose encore et toujours une grande majorité de sentiers monotraces, au milieu des champs de lavande, ainsi que la découverte de sites insolites autour des villages locaux. Au cours du parcours, vous rencontrerez 3 à 4 spéciales matérialisées par un segment Strava pour vous faire plaisir.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'ENDURAIID VTT est ouvert à toutes et à tous, licenciés et non-licenciés, à partir de 16 ans. Les participants doivent posséder soit une licence sportive spécifiant la pratique du cyclisme (FFCT, FFC, UFOLEP), soit un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive du VTT en compétition de moins d'un an à la date de l'événement.

Pour prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- S'être acquitté des droits d'inscription.
- Se conformer au présent règlement.
- Se conformer à l'équipement obligatoire.
- Avoir fourni lors de l'inscription en ligne les documents obligatoires.
- Être au minimum âgé(e) de 16 ans (année de naissance faisant foi).

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

Le nombre maximum de participants est fixé à 250.

5. INSCRIPTION

L'inscription aux épreuves se fait exclusivement le site web à l'adresse suivante : www.enduraidvtt.fr

Le règlement s'effectue par paiement en ligne exclusivement. Le montant de l'inscription est fixé brut à 150€, n'incluant pas les frais de dossier/bancaire (2.5% du montant fixé par l'organisateur).

Pour valider définitivement l'engagement, vous devrez valider les conditions suivantes :

- Licence valide ou certificat médical de moins d'un an à la date d'envoi joint à l'inscription
- Paiement effectué
- Pour les mineurs une autorisation parentale devra être envoyée

Vous avez la possibilité de souscrire à une assurance annulation qui remboursera le versement prévu en cas d'impossibilité de participer pour raisons médicales ou familiales uniquement. Le montant est fixé à 5 €.

Il n'y a pas de remise supplémentaire pour les clubs ou autres associations. L'atteinte des 250 participants marque la fin des inscriptions. Une liste d'attente sera ouverte pour les suivants. La somme versée sera remboursée en cas de non validation de l'inscription.

Tout engagement est ferme et définitif, passé le délai légal de rétractation de 15 jours. Aucun remboursement intégral ne sera effectué au-delà de ce délai, quel que soit le motif de l'annulation (blessure, maladie...).

En cas d'annulation d'une inscription, la politique de remboursement se présente comme telle (hors frais de dossier/bancaire de 2,5% retenus):

- Avant le 13 janvier 2023 minuit : remboursement possible à hauteur de 90% de l'inscription.
- Avant le 13 février 2023 minuit : remboursement possible à hauteur 60% de l'inscription.
- Avant le 13 mars 2023 minuit : remboursement possible à hauteur 30% de l'inscription.
- A partir du 13 avril 2023, l'intégralité de l'inscription est due et non remboursable

Pour ceux ayant souscrit l'assurance annulation, sur justificatif écrit et pour des raisons sérieuses (médicales ou familiales), la totalité de la somme sera remboursée (hors frais de dossier/bancaire de 2.5% et les 5€ d'assurance annulation retenus).

Les inscrits peuvent transférer/céder sur-demande leur place à un autre participant jusqu'à 10 jours avant l'événement. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devait être modifiée, écourtée ou annulée.

6. CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Le retrait des dossards se fera le vendredi 5 mai de 15h00 à 17h30 à Taulignan. Chaque participant devra se munir de sa validation d'inscription pour retirer sa plaque et se voir remettre son cadeau de bienvenue.

La plaque de cadre est à mettre sur le cintre du vélo et chaque bagage devra être identifié par le numéro du participant. Un bracelet d'identification sera distribué à chaque participant. Il devra être porté en permanence au poignet, dès la remise du dossard.

Un registre doit être signé avant chaque départ, et à chaque arrivée. Toute absence de pointage entraînera l'exclusion du participant de la manifestation (retrait de la plaque de cadre, du bracelet, non suivi des bagages etc ...).

Les Briefings sont obligatoires avant les départs.

En cas d'abandon, hors évacuation médicale durant une étape, il est impératif de vous signaler à l'arrivée :

- **Abandon provisoire** : Vous devez impérativement vous signaler. Vous pourrez repartir sur l'étape du lendemain mais vous ne figurerez pas dans le classement final.

- **Abandon définitif** : Vous quittez l'épreuve et l'organisation n'est plus chargée de gérer vos effets personnels et votre retour à votre véhicule. Vous complétez le registre en signalant votre abandon.

Il est formellement interdit de quitter l'événement sans être passé signaler ce fait au contrôleur d'arrivée de l'étape du jour. Aucun remboursement ne sera consenti suite à un abandon.

7. MATÉRIEL

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Sont autorisés à se présenter au départ du Randuraid VTT les pilotes équipés de VTT (avec des roues de 26 pouces minimum) dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Tous les vélos sont acceptés (tandems, électriques, ...) mais le participant est responsable de la parfaite adéquation de son vélo avec la difficulté de l'épreuve. En outre, aucun transport de batteries n'est pris en charge par l'organisation sur les différents ravitaillements.

8. EQUIPEMENT

VÉLO : un VTT Trail/All Mountain/Enduro est vivement conseillé. Le vélo doit être en parfait état de fonctionnement.

PROTECTIONS : La participation au Randuraid VTT requiert les protections et l'équipement suivants :

- Casque XC/jet obligatoire.
- Gants longs obligatoires.
- Genouillères obligatoires.
- Protection dorsale et coudières vivement conseillés

Le port de ces équipements est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et spéciales). Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ.

9. BAGAGES

2 sacs par participant maximum. Le poids total des bagages transférés par l'organisation et par personne ne dépassera pas 25 Kg.

En cas de dépassement de poids, le concurrent en sera averti et devra procéder au transfert de son bagage par ses propres moyens (taxi...)

Tout bagage doit être identifiable avec le numéro de dossard. Une étiquette sera distribuée avec votre dossard.

Nous vous conseillons fortement de prévoir en plus des adhésifs avec marqueurs pour identifier vos sacs.

Les cantines métalliques, le matériel imposant, les glacières etc... ne seront pas pris en charge. Le matériel est de la responsabilité du participant.

10. PARCOURS

Les tracés de l'épreuve sont conçus de telle manière que la sélection entre les concurrents se fasse sur la base des qualités suivantes : la technique de pilotage, la polyvalence et la gestion de l'effort.

Les tracés seront matérialisés par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalises, ainsi que des flèches. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis est interdite.

Le tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial. À titre d'exemple, après de fortes intempéries ayant entraîné un glissement de terrain, ou une rivière infranchissable ...

Toute modification sera signalée lors d'un briefing si le fait se produit durant la course.

11. PARC AUTO et PARC VTT

L'organisation mettra à disposition un parc VTT le vendredi et le samedi soir.

Le parc sera fermé et surveillé. Même si l'organisation mettra tout en œuvre pour garantir un maximum de sécurité, en cas de vol ou dégradations, l'organisation décline sa responsabilité (dans les sacs comme dans les voitures).

Seuls les concurrents munis du bracelet inviolable fourni par l'organisation – avec un code spécifique – et correspondant au code de la plaque de cadre, pourront pénétrer avec leurs VTT. L'organisation appliquera un strict respect de ces consignes.

Toute entrée et sortie est définitive. La réparation ou l'entretien dans le parc VTT est strictement interdit.

Les horaires d'ouvertures et fermetures du parc seront communiqués au briefing.

12. DÉROULEMENT DE LA COURSE

L'Enduraid VTT est une épreuve qui se déroule sur trois journées, mêlant des circuits raid et des spéciales typées enduro.

Il n'y aura pas d'ordre ni de temps de départ imposés en spéciale, chaque concurrent sera libre de gérer son temps. Le concurrent devra se présenter au départ des spéciales avec ses équipements de protections obligatoires et son VTT arborant la plaque de cadre propre et lisible. En cas de non-respect de ces consignes, le concurrent pourra se voir refuser le départ.

Le concurrent, lors de la spéciale, ne devra pas mettre en péril sa personne, ni les autres concurrents, ni toute autre personne.

Le concurrent lors de la liaison ne doit pas mettre en péril sa personne, ni les autres concurrents, ni toute autre personne. Pendant les liaisons, le concurrent s'engage à respecter le code de la route.

Il est prévu une exclusion de la course en cas de rejet volontaire de déchets dans la nature de la part d'un concurrent.

13. BRIEFING

Le participant doit être obligatoirement présent lors du briefing quotidien qui se déroulera chaque matin avant le départ.

14. SÉCURITÉ

En cas de problème, il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le/les numéro(s) de téléphone qui vous seront communiqués, ou de vous rapprocher d'une personne de l'organisation, ou de composer directement le 18 ou le 112 à partir de votre mobile, si l'urgence l'impose.

Même si tous les efforts sont faits pour que tout se déroule parfaitement, notamment du point de vue de la sécurité et de la garde des vélos lors de la nuit du 13 au 14 et du 14 au 15 mai, l'organisation ne saurait être tenue pour responsable de tout accident ou incident survenu lors de l'épreuve, ou

de vol de VTT. Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « *individuelle accident* » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie. L'organisation dégage sa responsabilité en cas de détérioration, perte, vol de matériel, y compris le vélo, ou équipements individuels dans les circonstances de cette manifestation.

Étant donné l'importance des distances à parcourir lors de ces 3 journées, il est impossible de sécuriser tous les carrefours. Avec des routes ouvertes à la circulation, il est donc impératif de respecter le code de la route. Les concurrents ne sont pas prioritaires et doivent absolument marquer un arrêt aux intersections de voies ouvertes à la circulation, respecter les propriétés privées et l'environnement. Certains passages sur des domaines privés ne sont pas autorisés en dehors de cette manifestation.

15. ASSISTANCE

Une assistance technique sera présente le soir et lors d'un ravitaillement par jour. Des caisses à outils seront présentes sur les ravitaillements.

16. ASSURANCE

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les concurrents. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.

17. DROIT À L'IMAGE

Par sa participation à l'Enduraid VTT en Drôme Provençale des 13, 14 et 15 mai 2022, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs de l'événement à utiliser, faire utiliser, reproduire, faire reproduire son nom, son image, sa voix en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de la manifestation et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales

18. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi "informatique et liberté" n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification personnelle vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, il vous suffit de nous écrire en précisant vos noms, prénoms et adresse.

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et tout manquement à ce règlement, entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Fait à Valence, le 27/09/2021

Yann Sarret
Responsable événementiel